

BRAIN-be 2.0

BELGIAN RESEARCH ACTION THROUGH INTERDISCIPLINARY NETWORKS

COMITÉ DE SUIVI: RÔLE, MANDAT ET FONCTIONNEMENT

PRINCIPE

Le programme de recherches BRAIN-be 2.0 de la Politique scientifique fédérale (BELSPO) a pour objectif, au travers de projets de recherche fondés sur l'excellence scientifique et l'ancrage européen et international, à la fois de rencontrer les besoins de connaissance des départements fédéraux et de soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF).

Afin de maximiser l'impact des recherches financées, la mise en place d'un comité d'utilisateurs dit **Comité de suivi** est prévue pour chaque projet de recherche.

Ce comité doit se comprendre comme un forum d'échanges entre les promoteurs du projet et les utilisateurs potentiels des résultats du projet (académiques et non-académiques), un lieu de rencontre entre expertise scientifique et connaissance de terrain. Il se compose donc de l'équipe scientifique du projet, de chercheurs belges ou étrangers externes compétents dans le domaine du projet financé, d'experts issus d'administrations et d'institutions fédérales et, le cas échéant, d'administrations non fédérales, de représentants de la société civile (organisations non gouvernementales, associations diverses, etc.).

Il s'agit, par la mise en commun d'expertise, par des échanges et la mise à disposition de données/échantillons/matériels et équipements ou encore l'accès au terrain, de consolider le travail de(s) l'équipe(s) scientifique(s), de co-crée les étapes et les résultats du projet, d'en assurer une diffusion et une intégration auprès des utilisateurs appropriés dans et en-dehors du domaine de recherche. Dans ce contexte, il est également conseillé de soumettre au comité, pour avis, les actions de valorisation et outputs du projet.

Le Comité de suivi vise à favoriser le dialogue et la communication extérieure sur le projet. Le(s) équipe(s) de recherche doi(ven)t tenir compte de l'avis du comité, pour autant que cela soit possible compte tenu des contraintes imposées par le contrat, telles que le temps et le budget disponibles. Si ce n'est pas le cas, le Gestionnaire de programme peut toutefois se saisir de ces recommandations et, en concertation avec l'équipe de recherche, examiner le moyen de les mettre tout de même en œuvre.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

COMPOSITION

Il appartient à l'équipe du projet de contacter les membres potentiels du Comité de suivi - le cas échéant en tenant compte d'éventuelles remarques formulées par les évaluateurs - et de fixer les modalités de leur participation au comité, en concertation avec le Gestionnaire de programme de BELSPO.

Etant donné que l'objectif est de réunir les expertises externes adéquates autour du projet, le nombre de personnes qui composent un Comité de suivi est variable et dépend de la thématique du projet ainsi que de l'exploitation potentielle des résultats. La composition finale est approuvée par le Gestionnaire de programme, sur proposition de l'équipe de recherche. Toute modification en cours de projet devra être signalée et recevoir l'aval du Gestionnaire de programme.

Les membres du Comité de suivi acceptent de participer bénévolement aux réunions dudit comité ainsi que de consacrer le temps nécessaire à la lecture des documents transmis par l'équipe. Il s'agit d'une contribution en nature au projet. Les experts étrangers peuvent être membres du Comité de suivi pour autant que cela soit possible sur le plan pratique. Leurs frais éventuels de transport et de séjour peuvent être mis à charge du budget de fonctionnement du projet.

Les listes de membres de Comités de suivi sont rendues publiques sur le site web du programme BRAIN-be 2.0, ainsi que dans les rapports finaux des projets, moyennant l'accord explicite des membres dans le respect des dispositions légales en vigueur.

FONCTIONNEMENT

ORGANISATION DES RÉUNIONS

Il appartient au Coordinateur du projet, en concertation avec le Gestionnaire de programme, d'organiser les réunions (fixer la date, documents préparatoires, présentations PowerPoint, ...) et d'en rédiger les comptes rendus. Une réunion par an minimum doit être organisée. Dans tous les cas, une réunion de mise en route du projet et une réunion de clôture destinée à discuter du rapport final et des éventuelles activités de restitution des résultats (valorisation) seront organisées. Il appartient au Coordinateur de réunir les membres du Comité de suivi quand des avancées substantielles nécessitent d'être exposées et discutées avec ceux-ci.

FONCTIONNEMENT

L'équipe de recherche et les membres du Comité de suivi fixent communément les règles de leur fonctionnement (usage des langues, communication interne, confidentialité, périodicité des réunions, ...).

LIEU DES RÉUNIONS

La première et dernière réunion du comité d'accompagnement seront organisées (sauf indisponibilité des locaux) à BELSPO. Les autres réunions seront organisées par l'équipe de recherche en concertation

avec les membres du Comité de suivi.

Des réunions physiques avec les membres ne sont pas indispensables. Les plates-formes de vidéoconférence peuvent être utilisées pour impliquer tout ou une partie des membres dans les discussions sur l'avancement du projet. Des réunions ad hoc en marge d'autres réunions ou conférences (inter)nationales constituent autant d'opportunités supplémentaires d'obtenir des contributions des membres.

BELSPO tient ses locaux à disposition des équipes de recherche pour accueillir les réunions de Comité de suivi.

PIÈCES DESTINÉES AU COMITÉ DE SUIVI

Les documents préparatoires, présentations PowerPoint, etc. produits par l'équipe de recherche devront être rédigés dans un langage clair et synthétique. Ils seront envoyés dans les 2-3 jours ouvrables précédant la réunion.

Le projet de rapport final doit également être soumis au Comité de suivi afin qu'il l'examine, après quoi l'équipe peut le présenter à BELSPO pour avis avant dépôt d'une version finale.

CONFIDENTIALITÉ

Les membres du Comité de suivi sont tenus de respecter la confidentialité des informations transmises par l'équipe de recherche et de ne pas les divulguer au sein de leur organisation/institution ou au dehors sans l'accord préalable de l'équipe de recherche et du Gestionnaire de programme. De même, lorsque l'équipe de recherche reçoit des informations sensibles des membres du comité, les éventuelles clauses d'utilisation de ces informations seront respectées.

AUTRES DISPOSITIONS

- il est important de souligner que le Comité de suivi, afin de se maintenir tout au long de la durée du projet, doit être mobilisé de manière active par l'équipe. En effet, il s'agit d'un levier que l'équipe doit pouvoir actionner. Cette dernière pourra par exemple demander au comité d'examiner des résultats d'échantillonnage, des questionnaires auxquels l'équipe souhaite soumettre des individus, de comparer des méthodes analytiques, ou encore de l'aider à formuler des recommandations politiques dans le prolongement des résultats scientifiques obtenus, de réfléchir ensemble à des pistes de valorisation des résultats en fin de projet, etc.
- en début de recherche, la présentation de l'état de l'art sur le sujet de la recherche est un moment important pour le Comité de suivi. Cet état de l'art permet de présenter à la fois ce que la science sait déjà sur le sujet et les questions non encore résolues sur le plan scientifique. Un tel aperçu constitue une référence pour les stakeholders non scientifiques.
- à la demande de l'équipe de recherche et/ou du Gestionnaire de programme, les membres du Comité de suivi sont susceptibles d'informer leur organisation/institution des avancées de la recherche et d'assurer ainsi une diffusion maximale de l'information au sein de leur département afin de stimuler les échanges entre les parties prenantes et l'équipe scientifique.